ASSOCIATION DIOCESAINE DE RODEZ

13 Avenue Victor Hugo

12000 RODEZ

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

AUDIT GILLES TOURNIER
Commissaire aux comptes
9 Avenue du Maréchal Joffre
12000 RODEZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

Aux administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre conseil d'administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Diocésaine relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les informations exposées dans l'annexe des comptes annuels concernant :

- la non valorisation à l'actif du bilan des biens immobiliers des Paroisses (en point 5)
- les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 (en point 2)
- la suppression du poste « fonds dédiés solidarité » (en point 6).

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé selon mon jugement professionnel, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Conformément à la note figurant en annexe définissant le périmètre de l'association, je me suis plus particulièrement assuré des modalités d'intégration de la comptabilité des Paroisses et Services dans les états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

LG

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RODEZ, le 22 Juin 2026

Pour la société

Gilles TOURNIER
Commissaire aux Comptes

AUDIT Gilles TOURNIER
Commissaire aux Comptes
9 av. du Maréchal Joffre
12000 RODEZ

ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE RODEZ

BILAN ACTIF

EXERCICE : Du 01/01/2025 Au 31/12/2025

	BRUT	Prov./Amort	NET	NET N-1
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	18 233	12 483	5 750	9 773
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 106 605		1 106 605	1 208 912
Constructions	14 710 880	7 831 017	6 879 863	5 968 089
Installations Techniques, mat. outillages Industriels	2 280 581	1 823 835	456 746	505 285
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	14 237		14 237	1 195 748
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	401 475	34 267	367 209	421 414
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	1 092 800		1 092 800	1 092 800
Prêts	900 267	22 867	877 400	897 672
Autres immobilisation financières	10 785		10 785	12 294
TOTAL (I)	**20 535 863**	**9 724 468**	**10 811 394**	**11 311 987**
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Créances reçues par legs ou donations	752 158		752 158	410 265
Autres créances	1 484 263		1 484 263	1 341 386
Charges constatées d'avance	130 351		130 351	47 285
Valeurs mobilières de placement	**71 906 814**	**1 389 750**	**70 517 064**	**70 920 581**
Disponibilités	**1 418 610**		**1 418 610**	**2 098 264**
TOTAL (II)	**75 692 196**	**1 389 750**	**74 302 446**	**74 817 781**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	**96 228 058**	**11 114 218**	**85 113 840**	**86 129 768**

ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE RODEZ

BILAN PASSIF

EXERCICE : Du 01/01/2025 Au 31/12/2025

	MONTANT	N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	6 485 929	6 485 929
Fonds propres complémentaires	6 603 508	6 603 508
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	20 306 859	19 548 060
Réserves pour projet de l'entité	49 547 801	49 547 801
Report à nouveau	-3 122 715	-2 615 025
Excédent ou déficit de l'exercice	**912 351**	**258 231**
Situation nette (sous total)	80 733 732	79 828 503
TOTAL (I)	**80 733 732**	**79 828 503**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	**551 808**	**257 906**
Fonds dédiés	**422 607**	**2 224 334**
TOTAL (II)	**974 416**	**2 482 240**
PROVISIONS		
Provisions pour charges	**291 390**	**422 290**
TOTAL (III)	**291 390**	**422 290**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**445 229**	**529 577**
Emprunts et dettes financières diverses	**361 860**	**365 522**
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	**107 060**	**117 790**
Dettes des legs ou donations	**185 016**	**380 282**
Dettes fiscales et sociales	**210 822**	**173 177**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	**29 932**	**155 033**
Autres dettes	**1 717 562**	**1 670 253**
Produits constatés d'avance	**56 820**	**5 100**
TOTAL (IV)	**3 114 302**	**3 396 734**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**85 113 840**	**86 129 768**

ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE RODEZ

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES ET PRODUITS

EXERCICE : Du 01/01/2025 Au 31/12/2025

	MONTANT	N-1	VARIATION	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	56 869	48 337	8 531	18
Ventes de prestations de service	765 451	632 551	132 899	21
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	74 955		74 955	
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	2 811 494	2 811 842	-349	0
Legs, donations et assurances-vie	503 157	937 141	-433 985	-46
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	130 900	623 420	-492 520	-79
Produits des cessions d'immob. incorporelles et corporelles	651 300		651 300	
Utilisations des fonds dédiés	1 830 084	186 383	1 643 701	
Autres produits	1 169 434	1 092 832	76 602	7
Total I	7 993 642	6 332 506	1 661 136	26
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	51 002	47 083	3 919	8
Autres achats et charges externes	4 450 941	4 078 127	372 814	9
Aides financières	1 438 209	616 636	821 573	133
Impôts, taxes et versements assimilés	313 603	329 091	-15 488	-5
Salaires	1 293 790	1 250 849	42 941	3
Cotisations sociales	557 116	531 220	25 896	5
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	565 996	540 145	25 851	5
Valeurs comptables des immob. incorp. et corp. cédées	162 480		162 480	
Reports en fonds dédiés	28 357	206 263	-177 906	-86
Autres charges	220 854	655 936	-435 082	-66
Total II	9 082 348	8 255 349	826 999	10
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-1 088 706	-1 922 843	834 137	-43
PRODUITS FINANCIERS				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 250 698	2 636 171	-385 473	-15
Reprises sur dépréciations et provisions		1 078 758	-1 078 758	
Total III	2 250 698	3 714 929	-1 464 231	-39

	MONTANT	N-1	VARIATION	%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	179 373		179 373	
Intérêts et charges assimilées	18 042	23 112	-5 070	-22
Total IV	197 415	23 112	174 303	
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 053 282	3 691 817	-1 638 534	-44
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	964 577	1 768 974	-804 397	-45
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		343 747	-343 747	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		1 801 586	-1 801 586	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-1 457 838	1 457 838	
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	52 226	52 905	-679	-1
Total des produits (I + III + V)	10 244 339	10 391 182	-146 843	-1
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	9 331 989	10 132 951	-800 962	-8
EXCEDENT OU DEFICIT	912 351	258 231	654 120	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				

Diocèse
Rodez et Vabres
Servir la Rencontre

Association Diocésaine de Rodez

ANNEXE COMPTABLE DE L'EXERCICE 2025

1 – Présentation de l'entité, de sa mission et des comptes

L'Association Diocésaine de Rodez a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique, sous l'autorité de l'évêque, en communion avec le Saint-Siège, et conformément à la constitution de l'Église catholique.

La mission est assurée par Monseigneur l'Evêque, les prêtres, des religieux, des salariés laïcs et des bénévoles.

Ses ressources sont issues de la générosité des fidèles, de loyers immobiliers, de legs et donations et de placements financiers.

Les comptes annuels comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

2 – Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

CT

13 avenue victor Hugo B.P. 821
12008 RODEZ CEDEX
Tél : 05 65 68 06 28
Fax : 05 65 68 82 15

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers dont le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Il convient de noter que cette mise à jour règlementaire constitue une modification obligatoire des règles de présentation et d'évaluation des états financiers, sans qu'il s'agisse d'un changement volontaire de méthode comptable, tel que défini par l'article 122-2 du PCG.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Sur l'exercice 2025, le changement de méthode obligatoire a généré des reclassements dont les plus significatifs sont détaillés dans le tableau ci-après :

Libellé du compte	N° du compte au 31/12/2024	Montant en 2024	N° du compte au 31/12/2025	Montant en 2025
Valeur comptable des immobilisations cédées	*675200*	12 343 €	*657000*	162 480 €
Valeur comptable immob cédées reçues par legs	*675400*	329 347 €	*657400*	189 176 €
Produits des cessions d'immobilisations	*775200*	254 660 €	*757000*	651 300 €
Produits des cessions d'immobilisations reçues en legs	*775400*	414 202 €	*757100*	254 276 €
Dons œuvres et libéralités	*671300*	73 000 €	*623800*	162 671 €
Remboursement de frais prêtres	*791020*	10 700 €	*708900*	13 784 €
Indemnités d'assurances	*791000*	27 529 €	*758700*	21 654 €
Quote-part subventions d'investissement	*777000*	67 694 €	*747000*	74 955 €

Les plans comptables de la Curie Diocésaine, des paroisses/doyenné et des services sont en conformité avec le plan comptable des Associations Diocésaines édité par la Conférence des Evêques de France.

3 – Faits caractéristiques de l'exercice et variation du périmètre

Depuis l'exercice 2006, les comptes annuels sont présentés par addition des comptes de « la curie », des services diocésains et des paroisses/doyenné.

La liste des paroisses intégrées est fournie en annexe 1 et la liste des services diocésains intégrés, en annexe 2 des comptes annuels. Certains services détiennent encore un compte bancaire séparé et établissent leur comptabilité eux-mêmes.

4 – Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'évènements majeurs pouvant influer sur les comptes de l'association diocésaine de Rodez.

5 – Notes sur l'Actif du Bilan

a) *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou pour les legs au montant estimé figurant dans l'attestation immobilière de propriété.
Les biens immobiliers des paroisses sont inventoriés mais ne sont pas valorisés à l'actif du bilan.
Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation des biens, selon les méthodes suivantes :

➢ Constructions neuves		
• Gros œuvre	: linéaire	50 ans
• Toitures – Menuiseries	: linéaire	25 ans
• Chauffage – Electricité	: linéaire	20 ans
• Peintures – Décoration	: linéaire	10 ans
➢ Installations générales	: linéaire	10 à 25 ans
➢ Matériel de bureau	: linéaire	4 à 5 ans
➢ Mobilier de bureau	: linéaire	10 ans

Par dérogation au nouveau régime de comptabilisation et d'amortissements des actifs immobilisés applicable à compter du 1er janvier 2005, il n'a pas été jugé opportun de procéder à l'éclatement par composant des constructions comptabilisées antérieurement à cette date car l'incidence n'est pas significative. Eu égard à leur nature, les autres immobilisations n'ont pas été décomposées.

b) *Immobilisations financières*

Les titres immobilisés, qui constituent des placements à long terme, sont inscrits à leur valeur d'acquisition.
Des provisions pour dépréciation ou pour risque sont constituées pour tenir compte des risques de recouvrement afférents à leur remboursement.

LC

Etat des Immobilisations

	01/01/2025	Acquisitions	Legs/Donat° reçus	Cessions	31/12/2025
Autres immobilisations incorporelles	18 232.80				18 232.80
Immobilisations incorporelles	18 232.80	0.00			18 232.80
Terrains	1 208 911.79			102 307.00	1 106 604.79
Constructions	13 412 105.05	1 384 996.92		86 222.10	14 710 879.87
Inst techn. Matériels out. Indust et autres	2 182 542.57	100 384.24		2 346.00	2 280 580.81
Immobilisations en cours	1 195 748.10	197 716.89		1 379 227.99	14 237.00
Biens reçus par legs destinés à être cédés	455 680.96		134 970.00	189 175.63	401 475.33
Immobilisations Corporelles	18 454 988.47	1 683 098.05	134 970.00	1 759 278.72	18 513 777.80
Autres titres immobilisés	1 092 800.00				1 092 800.00
Prêts et avances	920 539.35			20 272.00	900 267.35
Autres immobilisations financières	12 293.66	200.00		1 708.70	10 784.96
Immobilisations Financières	2 025 633.01	200.00	0.00	21 980.70	2 003 852.31
TOTAL	20 498 854.28	1 683 298.05	134 970.00	1 781 259.42	20 535 862.91

Etats des amortissements

	01/01/2025	Dotations	Reprises	31/12/2025
Autres immobilisations incorporelles	8 459.70	4 022.80		12 482.50
Constructions	7 444 015.58	413 050.50	26 049.04	7 831 017.04
Inst techn. Matériels out. Indust et autres	1 677 258.03	148 922.87	2 346.00	1 823 834.90
TOTAL	9 129 733.31	565 996.17	28 395.04	9 667 334.44

Provisions inscrites au bilan et ventilation par nature

	01/01/2025	Dotations	Reprises	31/12/2025
Provisions pour dépréciation :				
- sur biens reçus par legs dest.à être cédés	34 266.66			34 266.66
- sur immobilisations financières	22 867.36			22 867.36
- sur créances	0.00			0.00
- sur valeurs mobilières de placement	1 210 377.00	179 373.00		1 389 750.00
TOTAL	1 267 511.02	179 373.00	0.00	1 446 884.02

Ventilation par nature		
- exploitation		
- financier	179 373.00	
- exceptionnel		

ET

c) *Créances*

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation ou pour risque est constituée pour tenir compte des risques de recouvrement afférents, au 31 décembre.

d) *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les frais et les taxes liés à l'acquisition des titres constituent des charges de la période. Les plus ou moins values de cession sont déterminées par ligne de titre, sur la base du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constituée sur les valeurs mobilières, dont le cours de négociation en bourse au 31 décembre ou le prix probable de transaction à cette date, communiqué par l'organisme gestionnaire est inférieur aux valeurs auxquelles ces titres figurent dans les comptes de l'association. Les plus values latentes au 31 décembre 2025 s'élèvent à 3 147 042 € contre 1 717 658 € en 2024. La méthode de comptabilisation des portefeuilles n'a pas été modifiée par rapport à l'exercice précédent.

6 – Notes sur le Passif du Bilan

a) Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	13 089 436.73				13 089 436.73
Fonds propres avec droit de reprise	0.00				0.00
Réserves	69 095 860.61	765 919.96		7 120.76	69 854 659.81
Report à nouveau	-2 615 025.28	-507 689.38			-3 122 714.66
Excédent ou déficit de l'exercice	258 230.58	-258 230.58	912 350.50		912 350.50
Situation nette	**79 828 502.64**	**0.00**	**912 350.50**	**7 120.76**	**80 733 732.38**
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**79 828 502.64**	**0.00**	**912 350.50**	**7 120.76**	**80 733 732.38**

b) *Fonds reportés et fonds dédiés*

Les fonds reportés enregistrent les montants directement liés à des legs acceptés ou donations signées destinés à être vendus. Ils sont constitués de la partie des ressources constatées en produits d'exploitation au cours de l'exercice qui n'est pas encore encaissée ou utilisée à la date de clôture de l'exercice.

Variation des fonds reportés	01/01/2025	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Fonds reportés liés aux legs/donations	257 906.12 €	313 924.32 €	20 022.14 €	551 808.30 €
	257 906.12 €	313 924.32 €	20 022.14 €	551 808.30 €

Depuis le 1er janvier 2007, les offrandes faites à l'occasion des obsèques ainsi qu'une partie du casuel reçu à l'occasion des mariages et des sépultures étaient affectés, jusqu'au 31 décembre 2024, aux traitements des prêtres et aux aides aux prêtres retirés en maison de retraite.

A compter de 2025 il a été décidé en CDAE de ne plus constater de fonds dédiés solidarité pour les traitements et les aides aux prêtres, et de reprendre intégralement ces fonds dédiés afin de solder la caisse de solidarité. Le montant enregistré en compte de produits sous la rubrique « Utilisation des fonds dédiés » s'élève à 1 778 838 €.

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

LG

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES (RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS AFFECTEES)

Situations / Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7896)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6896)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D=A-B+C
Dons manuels				
Fonds dédiés solidarité	1 778 837.67	1 778 837.67		0.00
Paroisse Notre Dame en Barrez	7 246.10			7 246.10
Paroisse Notre Dame des eaux vives	839.54			839.54
Paroisse St Vincent du Vallon	4 955.50	3 393.00		1 562.50
Paroisse St Jacques Dourdou & Dazes	0.00		755.00	755.00
Paroisse St Marc des Causses	15 000.00	10 762.00		4 238.00
Paroisse ND des 3 horizons	5 000.00			5 000.00
Paroisse Notre Dame d4olt & Diège	0.00		1 900.00	1 900.00
Paroisse St François d'Alzou	2 855.00			2 855.00
Paroisse St Eloi du Bassin	738.06	738.06		0.00
Paroisse St François Rives d'Olt	21 135.08	20 581.80		553.28
Paroisse Jean XXIII des Grands Causses	4 585.50			4 585.50
Paroisse St Pierre Vallée du Tarn	0.00		830.00	830.00
Paroisse St Amans Larzac Dourbie Cernon	11 259.50	10 188.00		1 071.50
Paroisse St Pierre Alrance et Giffou	4 988.79	1 388.20	24 871.96	28 472.55
Paroisse ND des Vallons du Rance	1 530.00	1 530.00		0.00
Sous-total	*1 858 970.74*	*1 827 418.73*	*28 356.96*	*59 908.97*
Legs et donations				
Paroisse Sant Guiral en Aubrac	64 655.37			64 655.37
Paroisse St Gausbert en Viadène	14 628.78			14 628.78
Paroisse Notre Dame Assomption	106 740.18			106 740.18
Paroisse St Jean des Sources	158 952.17			158 952.17
Paroisse ND des 3 horizons	1 813.66			1 813.66
Paroisse St François d'Alzou	18 573.10	2 664.81		15 908.29
Paroisse St François Rives d'Olt	0.00			0.00
Paroisse St Pierre Alrance et Giffou	0.00			0.00
Sous-total	*365 363.26*	*2 664.81*	*0.00*	*362 698.45*
Total	**2 224 334.00**	**1 830 083.54**	**28 356.96**	**422 607.42**

c) Dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	*Montant brut*	A moins d'un an	*De 1 à 5 ans*	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes établissements crédit	-		-	
- à 2 ans max à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	445 229	85 876	359 353	
Emprunts et dettes financières divers	361 860	42 381	82 558	236 921
Avances et acomptes reçus				
Fournisseurs et comptes rattachés	107 060	107 060		
Dettes des legs ou donations	185 016	185 016		
Dettes fiscales et sociales	210 822	210 822		
Dettes s/immob. et comptes rattachés	29 932	29 932		
Autres dettes	1 717 562	1 392 565	324 997	
Produits constatés d'avance	56 820	56 820		
TOTAL	**3 114 301**	2 110 473	766 907	236 921
Emprunts souscrits en cours exercice	135 200			
Emprunts remboursés en cours exercice	92 687			

7 – Notes sur le compte de résultat

a) *Résultat d'exploitation*

Les règles suivantes sont appliquées pour l'établissement du compte de résultat :

- Dons manuels : ils constituent des produits de la période et proviennent de personnes physiques ou morales, ils comprennent notamment :
  - Le denier de l'église : 801 K€
  - Les quêtes et offrandes : 701 K€
  - Les collectes paroissiales : 636 K€
  - Les recettes du casuel : 617 K€
  - Des dons divers : 56 K€

- La réforme du plan comptable général applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 permet de comptabiliser la reprise de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice au compte 747 « Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice ».
  Le montant enregistré pour 2025 est de 74 955 €.

- Legs, donations, assurances-vie

Les legs, donations, assurance-vie et fonds reportés sont présentés conformément aux prescriptions des règlements comptables.

CT

Ceux-ci entrainent la comptabilisation des legs et donations acceptés mais non encore encaissés en fonds reportés.

A la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés ou certains actifs financiers n'ont pas été reçus ou transférés, donnent lieu à une écriture au passif en fonds reportés (compte 1911), avec pour contrepartie une charge (compte 6891). Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la réalisation de la libéralité.

S'agissant de biens destinés à être cédés, ils sont inscrits dans un compte 24, ceux-ci ne sont pas amortis.

En cas de perte de valeur, ils font l'objet d'une dépréciation comptabilisée en charge : dotation pour dépréciation d'actifs reçus par legs ou donation (compte 68164) par le crédit du compte : Dépréciations des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés (compte 294). Les fonds reportés sont alors ajustés en conséquence.

En cas de gestion temporaire de biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés, les charges et les produits liés sont inscrits en charges et en produits suivant leur nature.

Information sur la ligne « legs, donations et assurances-vie » des produits de l'association

En application de ces mêmes règlements, les charges et produits relatifs aux legs, donations et assurances-vie ont été compensées au résultat sous la ligne de produits y afférent pour un montant net de **503 156.75 €.** (*Détail ci-dessous).*

Compte - produits	Montants
754310 - Montants perçus au titre d'assurance-vie	207 690.23 €
754320 - Montants de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	524 268.70 €
757100 - Montants des immobilisations reçues en legs et cédées	254 275.63 €
781600 - Reprise sur provision actifs reçus par legs destinés à être cédés	
789100 - Utilisation de fonds reportés liés aux legs ou donations	20 022.14 €
Compte - charges	**Montants**
657400 - Valeur comptable des biens reçus par legs ou donations	189 175.63 €
681600 - Dotation prov. Dépréc.immob reçus par legs destinés à être cédés	
689100 - Reports en fonds reportés liés aux legs ou donations	313 924.32 €
Solde de la rubrique	**503 156.75 €**

- Aides financières octroyées : elles sont comptabilisées pour un montant de 1 438 209 € à la date d'octroi de l'aide dans un compte de charges d'exploitation « 6573 Aides financières diverses ».

b) *Résultat exceptionnel*

Il n'est pas constaté sur l'exercice 2025 de charges et produits exceptionnels, selon la première mise en application du règlement comptable ANC 2022-06.

c) *Effectif moyen salarié*

En 2025, l'effectif moyen salarié de l'association diocésaine de Rodez est de 18.84 ETP (dont 6.47 ETP en paroisses).

8 – Points particuliers

- ✓ L'effectif bénévole collaborant aux missions diocésaines est estimé à plusieurs centaines de personnes. L'association diocésaine n'a pas valorisé ce bénévolat car ces contributions très significatives ne peuvent être évaluées avec suffisamment de fiabilité quant au nombre de personnes concernées et le nombre d'heures effectuées.

- ✓ Les valorisations du bénévolat et des contributions volontaires effectuées à titre gratuit dont bénéficie l'association diocésaine de Rodez correspondent à des tâches administratives, d'accueil, comptabilité, équipes d'animations liturgiques, funérailles, fleurissement et petit entretien des églises, gestion immobilière... Il est difficile d'approcher avec suffisamment de fiabilité les heures effectivement mises à disposition de l'association et donc de valoriser ces contributions volontaires en nature. En effet, certains bénévoles interviennent à titre tout à fait régulier, et d'autres plus ponctuellement, en fonction de leur disponibilité et des besoins locaux de nos structures.

9 – Engagements hors bilan

Engagements en matière de pensions et retraites :

Le montant des droits acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice est estimé à **133 185 €.**

Cet engagement n'est pas constaté sous forme de provisions dans les comptes annuels.

Les hypothèses retenues, objectives et réalistes, ont été calculées en tenant compte d'un taux :

- D'actualisation financière
- D'évolution des salaires
- De mortalité
- De Turnover

Annexe 1

LISTE DES PAROISSES ET DOYENNÉ INTEGRÉS

Les paroisses et le doyenné qui n'ont pas la personnalité juridique, en gestion autonome dont la comptabilité est intégrée en fin d'exercice dans les états financiers de l'Association Diocésaine de Rodez :

1 Notre-Dame en Barrez
2 Sant Guiral en Aubrac
3 Notre-Dame des Eaux Vives
4 Sainte Geneviève en Viadène
5 Saint Gausbert en Viadène
6 Notre-Dame des Causses
7 Saint Bernard d'Olt
8 Saint Vincent du Vallon
9 Saint Jacques Dourdou et Dazes
10 Notre-Dame de l'Assomption
11 Sainte Émilie des Causses
12 Notre-Dame de l'Aube
13 Saint Jean des Sources
14 Saint Marc des Causses
15 Notre-Dame des Trois Horizons
16 Sainte Émilie du Villefranchois
17 Notre-Dame des Quatre Vallées
18 Notre-Dame d'Olt et Diège
19 Sainte Thérèse du Causse
20 La Pentecôte en Quercy-Rouergue
21 Saint François d'Alzou
22 Saint Bernard en Ségala
23 Notre-Dame du Haut Ségala
24 Saint Jean Baptiste du Ségala
25 Saint Éloi du Bassin
26 Saint François des Rives d'Olt
27 Saint Jean XXIII des Grands Causses
28 Saint Pierre de la Vallée du Tarn
29 Saint Amans du Larzac Dourbie Cernon
30 Saint Martin de la Muse et des Raspes
31 Notre-Dame du Lévézou
32 Saint Martin du Céor
33 Saint Pierre de l'Alrance et du Giffou
34 Saint Méen des Rougiers
35 Notre-Dame des Vallons du Rance
36 Bon Pasteur
16.05 Doyenné du Villefranchois

Annexe 2

LISTE DES SERVICES INTEGRES

Services diocésains, qui n'ont pas la personnalité morale (ni civile, ni canonique) en gestion autonome dont la comptabilité est intégrée en fin d'exercice dans les états financiers de l'Association Diocésaine de Rodez :

Art floral liturgique
Hospitalité Aveyronnaise
Mouvement de Chrétiens Retraités
Pèlerinages

Services diocésains dont la comptabilité est maintenant totalement intégrée dans les comptes tenus par le service comptable du Secrétariat Général :

Aumônerie Enseignement Public
Catéchuménat
Diaconat Permanent
Pastorale Familiale
Formation permanente
Pastorale des Jeunes
Pastorale des Migrants
Coopération Missionnaire
Aumônerie des Prisons
Pastorale Liturgique et Sacramentelle
Pastorale de la Santé
Espérance et vie
Vocations
Communication